

Projet d'établissement IME Les Rives du Lot

Table des matières

1. Identité de l'établissement.....	3
1.1. L'établissement gestionnaire.....	3
1.2. L'IME « Les Rives du Lot ».....	4
• Agrément et mission de l'établissement	4
• Les personnes accueillies	4
• Procédure d'admission	5
2. Des valeurs communes déclinées en fonction de chacun	5
2.1. Objectifs généraux transversaux à tous les services	5
2.2. La collaboration et la place des familles	6
3. Unité d'Enseignement Maternelle Autisme	8
Site d'Agen, école Simone Veil	8
• Les objectifs de l'UEMA.....	8
• La finalité de l'UEMA	9
• « L'après » UEMA	9
4. Unité d'Enseignement Externalisée	10
• Classe externalisée de Bias.....	10
• Objectifs de la classe externalisée	10
5. Le site des 3 Ponts.....	11
5.1. Enfants de 6 à 14 ans.....	11
5.2. Adolescents et jeunes adultes de 14 ans à 20 ans	14
• Objectifs généraux.....	15
• Les 14/17 ans Adopro.....	15
• Le groupe « jeunes majeurs » 17ans et plus	16
• L'orientation.....	16
5.3. Des accompagnements spécifiques	17
6. Site du Landié - Unités de vie : Arnautis, Eysses.....	19
6.1. Site du Landié.....	20
• L'orientation.....	21
6.2. Unités de vie : 2 habitats inclusifs.....	22

- Unité de vie Arnautis..... 22
- Unité de vie Eysses..... 23
- 7. Des projets au service de tous 23
 - Le projet scolaire 23
 - Le projet sportif 24
 - Le projet médical..... 26
 - ✓ Généralités..... 26
 - ✓ Infirmierie..... 27
 - ✓ Psychomotricité 27
 - Le projet para-médical / thérapeutique..... 28
- 8. Les ressources mobilisées..... 30
 - L'organigramme 30
 - Les services généraux et administratifs..... 33
 - Une politique de formation..... 33
- 8.1. La démarche qualité 33
- 9. Les objectifs d'évolution et de développement à 5 ans 36
 - Une orientation éco citoyenne 36
 - SESSAD TSA..... 37
 - La certification défi autisme 38



Chaque personne en situation de handicap a le droit à un parcours de vie dirigé vers l'autonomie afin de la rendre la plus libre possible dans une société lui garantissant l'exercice de ses droits et de sa citoyenneté.

Le principe de la société inclusive est posé dans la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances. L'objectif d'une société inclusive devient l'engagement de tous. Bien que cet objectif soit un défi pour toute personne en situation de handicap, ses proches et les aidants, les professionnels se doivent de tout mettre en œuvre pour y tendre le plus possible. Cela suppose de penser autrement les accompagnements et de proposer des solutions multimodales, multiformes construites autour d'un parcours cohérent.

Le travail sur les représentations et l'investissement humain sont les bases de ce changement.

L'établissement l'IME Les Rives du Lot s'engage sur son ouverture, tout en gardant un espace sécurisant et sécurisé pour les jeunes et leurs familles. La coopération de l'ensemble des acteurs est la clef pour un accès à davantage d'autonomie et donc de liberté.

L'établissement propose des modalités diversifiées d'accompagnement qui seront détaillées, pour chaque site, dans les orientations proposées ci-après. Tous les sites travaillent en étroite collaboration afin d'offrir aux familles et aux jeunes les services les plus adaptés possibles et proposer une continuité d'accompagnement dans chaque parcours de vie.

1. Identité de l'établissement

1.1. L'établissement gestionnaire

L'Institut Médico Educatif « Les Rives du Lot » est géré par l'Association Laïque de Gestion des Etablissements d'Education et d'Insertion dont le siège est à Agen.

L'A.L.G.E.E.I a pour but (Extrait de l'article 4 de ses statuts) de :

" Promouvoir et d'assurer l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle d'enfants et d'adultes handicapés ou rencontrant des difficultés familiales, scolaires, sociales ou médico-sociales.

Elle assure la création, la gestion et le développement des établissements ou services sanitaires, sociaux, et médico sociaux en associant les administrations publiques, et les collectivités territoriales, ainsi que les représentants des organismes sociaux.

Dans cet esprit de service public, basé sur les principes de laïcité, elle aide, coordonne et contrôle la vie et le fonctionnement des établissements et des services. Elle en assure l'organisation, la direction et la gestion conformément au règlement intérieur.

Elle propose des réponses à l'émergence des besoins nouveaux (sanitaires, sociaux et médico sociaux) et encourage l'adaptation et l'évolution de ses établissements et de ses services.

L'A.L.G.E.E.I gère donc des établissements et services pour enfants ou adultes dans un souci de respect de la personne.

L'esprit de laïcité qui l'anime tient compte des options philosophiques ou religieuses des bénéficiaires lorsque celles-ci sont compatibles avec le fonctionnement d'une communauté éducative laïque.

L'Association et l'I.M.E Les Rives du Lot font référence, pour l'accueil des enfants et adolescents, à la charte des droits et libertés de l'utilisateur.

1.2. L'IME « Les Rives du Lot »

L'IME est implanté sur 6 sites

- **Le site « Les 3 ponts » (siège administratif)** créé en 1969, se situe, 19 place St Martin, à l'extrémité du bourg de Casseneuil 47440 au confluent du Lot et de la Lède. Il est établi dans un ancien bâtiment scolaire, propriété du département du Lot et Garonne.
- **Le site « Le Landié »** ouvert en 2006, se situe, avenue de la Gare, à proximité des Etablissements « Maître Prunille », sur le site de l'ancienne Gare de Casseneuil 47440, l'ALGEEI en est propriétaire
- **Une unité d'hébergement « Arnautis »** ouverte en 2012, est située sur la commune de Saint-Etienne-de-Fougères 47380 au lieu-dit « ARNAUTIS », en location.
- **Une autre unité d'hébergement « Eysses » impasse Maurice Ravel** ouverte en 2014, est située sur la commune de Villeneuve-sur-lot 47300, l'ALGEEI en est propriétaire
- **Une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme.** Ecole Simone Veil à AGEN
- **Une classe externalisée** ouverte en 2019 dans l'école élémentaire de Bias, 20 avenue Serge Dubois 47300 Bias

- **Agrément et mission de l'établissement**

Depuis le 9 juin 2016, l'IME Les Rives du Lot est agréé par l'Agence Régionale de Santé pour accueillir 59 jeunes des deux sexes âgés de 6 à 20 ans dont :

- 32 jeunes présentant une déficience intellectuelle moyenne avec ou sans troubles associés,
- 20 jeunes, avec ou sans hébergement, présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA),
- 7 enfants sur la classe maternelle autisme.

L'établissement propose des modalités diversifiées d'accompagnement :

- **Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé (SEES)** Enfants de 6 à 14 ans
- **Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (SIPFPro).** Adolescents et jeunes adultes de 14 ans à 20 ans
- **Accueil spécialisé** d'enfants et adolescents présentant des **Troubles du Spectre de l'autisme avec ou sans hébergement**
- **UEMA**

Sur la base d'un projet individualisé élaboré en étroite collaboration avec les familles et destiné à répondre aux besoins et aux difficultés de chaque enfant, adolescent et jeune adulte accueilli, l'établissement propose à chacun d'entre eux, un accompagnement éducatif, pédagogique, médical, paramédical et psychologique.

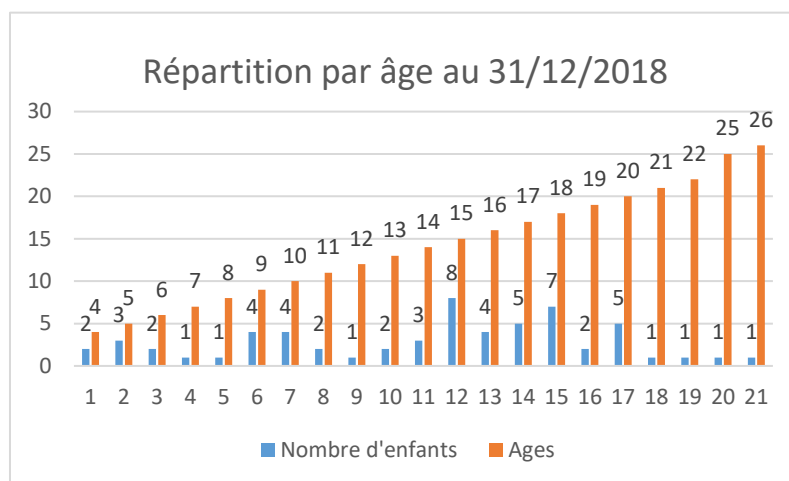
L'évolution de chaque jeune est régulièrement étudiée par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, en collaboration avec la famille ou les représentants légaux, afin de proposer un ajustement du projet, et, si nécessaire, une nouvelle orientation vers un établissement correspondant mieux à ses capacités ou à ses besoins.

- **Les personnes accueillies**

- Répartition des places agréées :
 - Sur le site des 3 Ponts : 30 places dédiées au retard mental et 9 places dédiées aux T.S.A
 - Sur le site du Landié 14 places dédiées aux T.S.A.
 - Sur chaque unité de vie, Arnautis et Eysses, 5 places dédiées aux T.S.A. Afin de répondre de façon appropriée à chaque situation particulière, l'établissement propose **2x5 places**

d'hébergement modulable (semaine, partiel, répit estival) pour des jeunes présentant des TSA, de 6 à 20 ans. Ce service, ouvert **208 jours par an**, intervient en complément des prises en charge de jour.

- Sur l'UEMA : 7 jeunes TSA
- Nombre d'utilisateurs inscrits : au 01/01/18 : 60 usagers, au 31/12/18 : 60 usagers



Comme l'indique ce tableau, la question de l'orientation post IME est une réelle problématique, c'est pourquoi tous les services, tous les sites s'en font une priorité.

De plus, les besoins des familles pour les jeunes TSA sont tels que nous dépassons notre agrément d'accueil de jeunes TSA afin de répondre au mieux aux besoins.

L'équipe de direction, composée d'une directrice, d'un adjoint et d'une coordinatrice permet le fonctionnement de tous les rouages dédiés aux jeunes et à leur famille.

- **Procédure d'admission**

En lien étroit avec les organismes officiels (MDPH, ARS et Education Nationale) l'IME Les Rives du Lot met en place une procédure d'admission identique à tous ses services.

En fonction des demandes de terrain des différents partenaires et des familles elles-mêmes, nous répondons à toute demande de contact. Si la famille le souhaite, une rencontre est proposée ainsi qu'une visite où toutes les possibilités sont évoquées en fonction des attentes des familles.

A l'issue de cette visite, un stage peut-être proposé qui donnera lieu à un bilan afin de déterminer si l'institution peut répondre aux besoins des jeunes et des attentes des familles.

2. Des valeurs communes déclinées en fonction de chacun

2.1. Objectifs généraux transversaux à tous les services

Le jeune et sa famille sont au centre d'une réflexion qui prend ses sources sur les principes prônés par l'association ALGEEI et déclinés sur l'IME Les Rives du Lot selon ses spécificités :

- **Co-construire , mettre en œuvre, accompagner et co-évaluer avec l’usager et sa famille un projet personnalisé.**
- **Questionner et lier le projet personnalisé au « projet de vie » de la personne**
- **S’engager dans une pratique professionnelle de questionnement, de développement des compétences et de déontologie dans un travail d’équipe pluridisciplinaire et en réseau.**
- **Favoriser l’expression et l’émergence des capacités personnelles**
 - favoriser un étayage affectif, amical ou familial
 - encourager la solidarité, l’entraide
 - rendre lisible l’évolution de la personne
 - encourager la motivation de l’usager
- **Accompagner le jeune vers son épanouissement**
 - offrir un cadre sécurisant et bienveillant
 - vivre des expérimentations diverses, découvrir
 - valoriser la personne
 - reconnaître la personne dans sa singularité
 - être à l’écoute des jeunes et prendre en compte ses besoins
- **Favoriser les compétences sociales des personnes accueillies**
 - développer ou améliorer les capacités de relation aux autres
 - apprendre à utiliser les possibilités offertes par l’environnement
 - apprendre à utiliser ses connaissances théoriques dans la vie quotidienne
 - acquérir une autonomie pratique dans la vie de tous les jours
 - responsabiliser la personne au sein du groupe
- **Accompagner l’inclusion sociale dans un IME « hors les murs »**
 - favoriser les situations d’inclusion en milieu ordinaire
 - permettre des expériences de travail en milieu ordinaire et ou protégé
 - constituer les moyens maximums d’indépendance
 - préparer l’orientation professionnelle avec la personne

Tout travail ne peut s’envisager sans appui de la famille qui reste un élément central à tout accompagnement.

2.2. La collaboration et la place des familles

L’IME garantit à tout usager et à ses représentants légaux, les libertés et les droits individuels énoncés par l’article L311-3 se résumant ainsi :

- ✓ Droit à la dignité, à l’intégrité, au respect de la vie privée et de l’intimité
- ✓ Droit à une prise en charge individualisée.
- ✓ Droit à l’information.

- ✓ Droit à consentir à la prise en charge.
- ✓ Droit à participer à la conception et à la mise en œuvre du projet qui les concerne.
- ✓ Droit à renoncer à la prise en charge.
- ✓ Droit à la protection : confidentialité, sécurité, santé.

Pour permettre l'exercice de ces droits, l'établissement met en place :

- ✓ Un engagement écrit de l'IME respectant les principes éthiques et déontologiques fixés par la charte des droits et libertés des personnes accueillies (en annexe).
- ✓ Un Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- ✓ Rencontres avec les professionnels.
- ✓ Un contrat de séjour avec un projet personnalisé élaboré en concertation avec l'enfant et sa famille.
- ✓ Un livret d'accueil
- ✓ Un règlement de fonctionnement (en annexe)
- ✓ Une demande d'autorisations diverses (par exemple : droit à l'image, ...)

Le dossier de l'utilisateur est strictement confidentiel. Il peut être consulté, sur simple demande écrite, par l'utilisateur ou ses représentants légaux en conformité avec les textes en vigueur (loi 2 janvier 2002 et loi du 4 mars 2002 (Dossier médical)).

Le Conseil de la Vie Sociale

Conformément à la législation et à la volonté tant associative que de l'établissement de donner une parole libre et éclairée des familles et jeunes, l'I.M.E a mis en place un Conseil de la Vie Sociale (C.V.S.) afin de permettre la participation des jeunes et de leur famille au fonctionnement de l'établissement. Ce conseil se réunit au moins trois fois par an. Il est composé par :

- ✓ La directrice (qui siège avec une voix consultative)
- ✓ Deux représentants des jeunes
- ✓ Deux représentants du personnel
- ✓ Trois représentants des familles ou des représentants légaux (4 maximum)
- ✓ Deux administrateurs de l'association
- ✓ Un représentant de la commune (qui siège avec une voix consultative)

Le président du CVS est élu par les représentants des jeunes et de leurs familles ou représentants légaux.

Le Conseil de la Vie Sociale a pour mission d'examiner tous les aspects de la vie quotidienne de l'I.M.E. Il peut donner son avis et faire des propositions sur différents points :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'établissement ou du service
- Les activités de l'établissement, l'animation socio- culturelle et les services thérapeutiques
- L'ensemble des projets et travaux d'équipement
- La nature et le prix des services rendus par l'établissement ou le service
- L'affectation des locaux collectifs
- L'entretien des locaux
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture

- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Toute famille sera contactée par la présidente du CVS lors de l'admission de l'enfant et régulièrement, tout au long de l'année scolaire.

Les parents et/ou responsables légaux ont une place essentielle, ce sont des partenaires indispensables à toute construction, ils sont associés, écoutés et aidés si besoin.

Nous retrouvons les parents et/ou responsables légaux à chaque étape du parcours de l'enfant, du jeune voire de l'adulte accompagné.

En fonction de l'âge et du diagnostic, plusieurs services sont possibles. Afin de rendre ce document plus lisible, nous faisons le choix de partir de l'âge de l'enfant associé à son diagnostic.

3. Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

Site d'Agen, école Simone Veil

La création de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme de Lot-et-Garonne a été réalisée dans le cadre du 3ème plan autisme 2013 - 2017, qui prévoit l'ouverture de 110 UEM sur la durée du plan, réparties sur l'ensemble du territoire. Ces UEM « constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement implantée en milieu scolaire ordinaire. »

L'UEMA de Lot-et-Garonne est une unité externalisée de l'Institut Médico-Educatif Les Rives du Lot de CASSENEUIL implantée dans les locaux de l'école primaire publique Simone Veil à AGEN.

Les enseignants mènent une réflexion partagée avec l'ensemble des professionnels de l'équipe de l'UEMA et participent à diverses prises de décision, optimisant ainsi l'accueil et l'inclusion des élèves de l'UEMA.

- **Les objectifs de l'UEMA**

Cette unité a pour objectif d'offrir simultanément à ces enfants avec TSA un parcours de scolarisation, s'articulant autour des programmes scolaires de maternelle, redéfinis en 2015, et une prise en charge éducative et thérapeutique précoce.

Les objectifs scolaires, éducatifs et thérapeutiques de l'enfant s'articulent dans son projet pédagogique d'accompagnement, rédigé par l'ensemble de l'équipe interdisciplinaire de l'UEMA.

Ce projet est réalisé en fonction des besoins éducatifs particuliers de chaque enfant et des attentes des parents.

Un travail collaboratif avec les familles de ces enfants est également au centre du fonctionnement de l'UEMA, afin de favoriser une cohésion des pratiques au domicile et à l'école. Une guidance parentale est de plus proposée à ces familles par l'équipe médico-éducative, conformément au cahier des charges des UEMA.

- **La finalité de l'UEMA**

L'implantation de l'UEMA au sein d'une école maternelle ordinaire permet une prise en charge précoce d'enfants avec TSA, dont l'accueil en classe ordinaire n'aurait pas été bénéfique. Les enfants profitent d'une prise en charge éducative et thérapeutique ainsi que d'une scolarisation adaptée à leurs besoins spécifiques individuels. L'implantation de cette unité au sein d'une école maternelle ordinaire permet à tous de bénéficier d'une inclusion sur les temps de vie collective de l'école. Certains enfants participent également à des temps d'apprentissages personnalisés dans les classes de la maternelle.

A l'issue de trois années au sein de cette unité, certains élèves seront en mesure de poursuivre leur scolarité dans une classe ordinaire, avec ou sans l'accompagnement d'une auxiliaire de vie scolaire, alors que d'autres enfants auront besoin d'un accompagnement éducatif et thérapeutique plus soutenu.

Les élèves sont inscrits à l'IME Les Rives du Lot. Une double inscription étant impossible à l'heure actuelle, ils ne sont pas inscrits à l'école Simone Veil et ne sont donc pas comptabilisés dans son effectif. Nous souhaitons travailler conjointement avec la mairie et l'éducation Nationale afin que cette double inscription soit effective et que les enfants puissent bénéficier, comme tout enfant, des services liés à l'école et ceci dans une logique complète d'inclusion.

Tous les élèves de l'UEMA sont inclus sur les temps collectifs qui rythment la vie de l'école, c'est-à-dire les récréations, le repas et la sieste (pour les enfants en ayant besoin) en plus des temps scolaires.

Au regard de l'objectif final de l'UEMA, les occasions d'inclusions collectives et individuelles sont multipliées au cours des années.

- **« L'après » UEMA**

La scolarisation au sein de l'UEMA est de 3 années maximum. Les élèves doivent quitter l'UEMA à 6 ans.

Une réflexion autour de l'orientation a été entreprise dès le début de l'année scolaire 2019 et nous souhaitons travailler les orientations possibles dès l'inscription de l'enfant à l'UEMA. En effet, l'arbre des possibles de l'après UEMA est vaste et un travail préparatoire d'acceptation de la différence, des choix possibles aux familles et la réalité du terrain nous amène à le penser le plus tôt possible.

Des rencontres avec différents partenaires du Lot-et-Garonne nous permettent d'affiner les conditions d'accueil et les démarches administratives à réaliser auprès de chaque structure.

Les futurs acteurs de la scolarisation de l'enfant seront informés de ses besoins éducatifs particuliers et des adaptations qui lui ont été essentielles au sein de l'UEMA, afin de lui offrir la possibilité de

poursuivre son évolution positive et ses apprentissages. Pour ce faire, un écrit sera formalisé en équipe et transmis au futur établissement d'accueil. Par ailleurs, il semble nécessaire que les professionnels de l'UEMA accompagnent l'enfant et la famille dans cette transition en se rendant sur les lieux de cette future scolarisation.

4. Unité d'Enseignement Externalisée

- **Classe externalisée de Bias**

Véritable outil d'inclusion, la classe externalisée de Bias est à la disposition des jeunes de l'IME Les Rives du Lot dans son intégralité avec, cependant, des conditions d'âge liées à son implantation et objectifs.

En application de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (accent mis sur l'inclusion scolaire), l'émergence d'une unité d'enseignement externalisée au sein de l'IME Les Rives du Lot va progressivement être envisagée.

En avril 2018, l'IME ouvre une U.E. Externalisée implantée dans les locaux de l'école élémentaire publique de Bias.

Le transfert d'une classe d'IME dans un établissement scolaire relève d'un processus qui s'inscrit dans le temps et se pense en méthodologie de projet. En effet, il faut que tout le monde puisse cheminer à son rythme ce projet afin que ces deux univers puissent se rejoindre en créant des objectifs communs, en mettant en place des moyens et une évaluation pour répondre au mieux aux besoins repérés des enfants de l'IME.

Deux ans avant que la classe externalisée ouvre ses portes, le projet faisait déjà l'objet de réflexions. Une première rencontre officielle (après des échanges officieux) entre les deux inspections et la direction de l'établissement a été faite pour penser le projet de manière transversale.

L'expérience partagée de chacun et la réflexion permet de se mettre d'accord sur les grandes lignes du projet et de choisir ensemble l'école dans laquelle le projet sera proposé : école élémentaire de Bias. Plusieurs réunions s'en sont suivies avec les agents municipaux, les enseignants et les parents d'élèves de l'école.

Nous mesurons l'envie et la bienveillance de cette école à accueillir en son sein des enfants en situation de handicap.

- **Objectifs de la classe externalisée**

L'U.E externalisée a pour objectif d'offrir simultanément aux enfants âgés de 6 à 11 ans (avec une déficience intellectuelle et/ou avec TSA) un parcours de formation dans une école ordinaire et une prise en charge éducative et thérapeutique.

Il s'agit d'un réel dispositif d'intégration et d'inclusion dont les différents protagonistes doivent tirer profit.

Cette implantation offre à nos jeunes, la possibilité d'évoluer dans le milieu ordinaire et partager des temps communs avec d'autres enfants de l'école (accueil, récréation, temps du déjeuner, etc.). Les éducateurs présents lors de ces temps, veillent avec l'enseignante, à ce que ces moments soient plaisants et jovioux pour les enfants. Ces professionnels accomplissent parfois un rôle « d'intermédiaires » pour mettre en relation nos jeunes et les enfants de l'école de Bias. Cela peut se faire après l'observation de l'adulte et/ou à la demande de l'enfant notamment lorsque celui-ci souhaite entrer en relation (ex : pour jouer) avec un camarade mais qu'il n'ose pas.

Des projets pédagogiques collectifs avec les autres classes sont également réalisés (Projet Ecole et Cinéma – Rencontre sportive - etc.) afin d’offrir un apprentissage commun à nos jeunes et aux élèves de l’école. Ces temps pédagogiques s’articulent autour des programmes scolaires de l’école élémentaire (cycles 2 et/ou 3) en vigueur depuis la rentrée 2018 et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture daté de 2015.

Ces apprentissages, sécurisés et sécurisants pour l’enfant, sont co-construits et enseignés en co-interventions avec les enseignants de l’école élémentaire de Bias et l’enseignante de l’IME. Les membres de l’équipe éducative présents lors de ces temps, sont d’une aide précieuse pour l’enseignante. Ils renforcent l’encadrement du groupe et participent aux actions éducatives conçues dans le cadre du projet. En accord avec l’enseignante, ils peuvent également apporter dans les apprentissages, une aide humaine aux élèves qui en éprouvent le besoin.

En cohérence avec le projet personnalisé de l’élève et selon les possibilités/capacités de celui-ci, des temps d’inclusions individuelles peuvent également lui être proposés. Ces temps sont envisagés par l’enseignante de l’IME (après l’évaluation des besoins et des capacités de l’élève), puis soumis et réfléchis avec l’ensemble des équipes (équipe éducative de l’IME-équipe pédagogique de l’école), l’élève et sa famille.

Ces temps d’inclusion pourront être envisagés sur un temps plus ou moins long (une semaine – une période – une année). Ces temps seront modulables et pourront être réadaptés au cours de l’année selon les compétences, les besoins et la fatigabilité de l’élève.

Le choix de la classe d’inclusion envisagée est réfléchi selon l’âge et les possibilités de l’élève que l’on souhaite inclure. De manière générale, nous essayons d’inclure l’élève dans une classe d’âge proche du sien.

Au cours des inclusions, un éducateur pourra être présent pour rassurer le jeune, le motiver et l’aider en cas de difficultés... Lorsque cela est possible, la présence de l’éducateur au sein de la classe d’inclusion s’estompe au fil des séances. L’intérêt étant que progressivement l’élève gagne en autonomie.

Actuellement, 10 élèves de l’IME Les Rives du Lot bénéficient de ce dispositif. Ce sont des jeunes pour qui l’ensemble des équipes éducatives et pédagogiques ont évalué ce projet comme étant bénéfique pour eux. Au cours de l’année/des années d’autres jeunes intégreront ce dispositif, tandis que d’autres qui auront bien grandi laisseront leur place et continueront de bénéficier d’un enseignement au sein de l’IME Les Rives du Lot : un enseignement travaillant les compétences des programmes en vigueur et des compétences plus professionnelles (jardinage – technologie...)

5. Le site des 3 Ponts

Bâtiment historique de Casseneuil, ce site est inclus dans la vie du village, il est proche des commerces, des écoles et de tous les citoyens. En effet, il est situé au cœur de Casseneuil et les jeunes accueillis font partie intégrante du village.

En fonction de son âge, le jeune est dans une classe particulière tout en étant acteur de l’ensemble du site des 3 Ponts et de l’IME de manière générale puisque les passerelles et projets communs sont prônés.

5.1. Enfants de 6 à 14 ans

La SEES (Section d’Education et d’Enseignement Spécialisé) 1 et 2 accueillent des jeunes de 6 à 14 ans.

- La SEES 1

Elle est par définition un groupe d'accueil pour des enfants venant de l'extérieur. Les objectifs généraux dans l'idée du projet de vie de l'enfant accueilli sont son individuation, la prise de confiance en soi et l'apprentissage de la vie de groupe.

Afin de mener à bien ces objectifs, nous travaillons sur différents axes :

- Autonomie quotidienne : habillage/déshabillage, toilette, propreté, repas ...
- Mise en place des conditions nécessaires aux apprentissages : motricité, sensorialité, concentration ... ;
- Apprentissages : prérequis scolaires (travail du temps d'accueil), savoir-faire pratiques, développement artistique et culturel ... ;
- Communication verbale et/ou non verbale : travail sur le langage, création d'outils pour la communication visualisée ... ;
- Socialisation :
 - travail sur la connaissance de soi, de l'autre et sur la construction des interactions, intégration des codes sociaux ;
 - sorties extérieures
- Instauration et maintien des relations avec les familles, les partenaires, ouverture sur l'extérieur, partenariat centre de loisir ou école ;
- Mise en place d'un accueil personnalisé des enfants en stage et des enfants entrant dans l'IME ;
- Organisation de l'après seesl.

La pratique nous montre qu'il est intéressant de maintenir 2 sous-groupes d'enfants dont l'un dédié à l'accueil des nouveaux. Nous pouvons favoriser le mouvement du groupe d'accueil vers celui des plus grands à la demande de l'enfant ou quand nous pensons qu'il est prêt.

- Autonomie quotidienne : besoin d'accompagnement en individuel :
 - Habillage/déshabillage, boutons, fermetures, laçage ;
 - Toilette : lavage, essuyage des mains, brossage des dents ;
 - Propreté : travail de stimulation, accompagnement, nettoyage linge et lieu ;
 - Repas : se servir, goûter, utiliser les couverts, s'exprimer.
- Mise en place des conditions nécessaires aux apprentissages ; apprentissages et socialisation en interne :
 - Nécessité d'un travail en petits groupes pour les apprentissages socle, rituels, accueil et activités ritualisées sur des temps spécifiques. Ce travail demande des moyens humains stables et sera plutôt pratiqué intra-muros.
 - Pour certains enfants, besoin d'un travail en binôme sur un temps défini car difficultés de concentration, attention de courte durée, instabilité. Besoin de

soutien intense et de stimulation, et d'être valorisés. Cette pratique se montre très efficace dans l'accompagnement des enfants.

- Communication verbale et/ou non verbale :
En réponse aux besoins des enfants, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des supports d'aide à la communication font partie de notre pratique, et demandent un temps spécifique dans notre organisation.
- Socialisation :
Travail en petits groupes pour favoriser les relations et l'acquisition des codes sociaux ; besoin d'un accompagnement adéquat pour les sorties culturelles, artistiques, sportives ; pour l'accueil en centre de loisirs et autres ... instaurer le partenariat (définition des moyens et objectifs).
- Instauration et maintien des relations avec les familles, les partenaires, ouverture vers l'extérieur :
 - Créer, développer et maintenir un lien de confiance pour une compréhension et une implication communes, afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant et permettre la co-construction du projet personnalisé.
 - Objectif ouverture vers l'extérieur (centre de loisirs, école, cinéma ...) : pratiquer des activités sportives, artistiques et culturelles avec des enfants du primaire, ULIS, maternelle ou autre. L'extérieur est invité à entrer dans nos murs pour y partager nos savoir-faire, nos projets et moyens matériels et humains autour d'événements divers. Nous avons à donner envie aux personnes extérieures de travailler avec nous : réunions préparatoire, rythme régulier des ateliers, communication entre les équipes.
- Accueil personnalisé des enfants en stage et des enfants entrant dans l'IME :
Application de la procédure élaborée en démarche qualité, et co-construction du premier projet personnalisé. Dégagement de temps spécifique à cette mission pour la personne référente des enfants accueillis : bilans de stage, lien avec les familles et les partenaires.

Afin d'organiser au mieux le passage d'un groupe à l'autre, nous institutionnalisons des passerelles pour mieux organiser le travail des professionnels et le rendre plus simple et fluide autour du projet de vie de l'enfant en lien constant avec les familles.

- La SEES 2

Le groupe des SEES 2 est par définition un groupe de passerelle, de transition entre le groupe SEES1 et le groupe SIPFPro.

Cette position de groupe intermédiaire n'enlève en rien l'identité propre de ce groupe. Elle engendre juste un travail étroit de lien et de partenariat avec l'ensemble de l'équipe éducative des 3 ponts afin de permettre aux jeunes accompagnés une transition, un passage serein entre deux groupes, sans rupture qui peuvent être vécues comme violentes ou destructurantes. Durant cette période d'accompagnement les jeunes doivent pouvoir s'identifier à ce groupe et vivre des expériences fortes, positives, nouvelles et valorisantes.

L'accompagnement de ces enfants est particulier car il s'effectue durant la période de préadolescence voire d'adolescence qui engendre de nombreux bouleversements chez eux.

Tout en gardant des temps individualisés d'accompagnement nécessaires, il amènera le jeune à vivre en groupe, en société et sera tourné vers l'extérieur.

Objectifs spécifiques au groupe :

- Créer et faire vivre une identité groupale
- Permettre des temps de passerelle, de transition avec les autres groupes
- Accompagner le jeune à vivre le plus sereinement possible le passage à l'âge de l'adolescence
- Proposer plus de temps collectifs d'accompagnement et l'amener à respecter les règles de vie communes
- Permettre aux jeunes des temps de partage, les amener à reconnaître l'autre
- Les amener à trouver leur propre identité
- Permettre le maintien des acquisitions faites en SEES1
- Travailler en étroite collaboration avec les groupes SEES1 et SIPFPro
- Accompagner la famille, l'amener à voir grandir leur enfant
- S'ouvrir vers l'extérieur
- Travailler autour de la vie affective et de la sexualité
- Proposer des temps d'immersions, de stages, de passerelles
- Les amener à gagner en maturité
- Travailler sur l'apprentissage de la responsabilité

5.2. Adolescents et jeunes adultes de 14 ans à 20 ans

La SIPFPro (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle est par définition un groupe qui a pour but d'accompagner des adolescents de plus de 14 ans vers une orientation et une préprofessionnalisation. C'est un passage de groupe après la SEES 2 qui doit être une continuité dans leur parcours de vie vers une future orientation.

- **Objectifs généraux**

- Evaluer les potentialités
- Faire émerger des compétences, vivre des situations nouvelles, définir des centres d'intérêts.
- Permettre au jeune et sa famille d'être acteurs de l'accompagnement institutionnel.
- Amener ces jeunes à être en capacité, à faire face à la réalité de sa future vie d'adulte (rapports sociaux, citoyenneté, monde du travail...), leur donner les moyens.
- Accompagner dans son parcours de vie, le jeune au niveau éducatif, social et préprofessionnel vers sa future orientation.
- Tenir compte de l'évolution de chaque jeune et de sa propre temporalité pour permettre une progression en cohérence avec les objectifs de son projet personnalisé d'accompagnement.
- Entendre et considérer le jeune et sa famille dans leurs espérances et leurs choix d'orientation sans occulter les contraintes de la réalité.
- Amener une cohérence dans les 3 domaines (éducatif, social et préprofessionnel).
- Amener un travail pluridisciplinaire avec les autres services accompagnant les jeunes.
- Créer des assises rassurantes et formatrices au sein de l'IME afin de vivre l'extérieur « hors les murs », de manière positive pour tendre vers une « transition inclusive ».
- Les voir, les regarder, être convaincu et convaincant, leur permettre d'être capable de..., leur permettre d'oser... afin qu'ils puissent se voir différemment et que leur famille et la société les regardent à leur tour différemment.

Cette section est organisée en deux unités avec des objectifs spécifiques différents :

- **Les 14/17 ans Adopro**

- Favoriser la maturation de l'adolescent et le développement de son autonomie.
- Sensibiliser et initier les jeunes à la mise au travail.
- Créer une autre dynamique d'apprentissage, en leur permettant d'adhérer à différents projets.
- Poursuivre les objectifs en matière d'apprentissages scolaires.
- Amener le jeune à accéder à une autonomie pratique et affective
- Accéder à la vie en grand groupe

- Le groupe « jeunes majeurs » 17ans et plus

- Co-construire le projet d'orientation avec le jeune.
- Proposer aux jeunes majeurs une préparation spécifique à leur orientation...
- Ritualiser le passage à l'âge adulte (avec symboles forts et l'appartenance à ce groupe)
- Mettre en place au sein de ce groupe et de son fonctionnement les modalités d'acquisition de ce nouveau statut d'adulte avec ses droits et devoirs.
- Proposer un espace, des journées et projets dédiés spécialement à ce groupe.
- Optimiser le partenariat avec les structures pour adultes pour être au plus près de leurs attentes (Autonomie et vie sociale, vie affective et sexuelle, mise au travail...).
- Accompagner les familles pour leur permettre de participer de façon active à la vie de l'établissement et soutenir leur enfant dans le « devenir adulte ». (Mise en place de rencontre à thèmes).

- L'orientation

Point essentiel dans l'accompagnement des jeunes et de leur famille, l'orientation fait l'objet d'une procédure particulière au plus près des besoins et attentes tant du jeune que de sa famille. L'ensemble des moyens de l'IME, matériel et humain, œuvre autour de ce projet de vie.

Rien n'est figé, tout n'est que projet, en fonction de chacun.

- Ateliers

Les ateliers préprofessionnels (espaces verts, nettoyage des bus, entretien des articles textiles, recyclage, agent de restauration) permettent aux jeunes d'abord d'être initiés et encadrés puis mis en responsabilité en fonction des compétences acquises dans les différents domaines. Chaque séance s'adapte aux compétences de chaque jeune et reste très individualisée en fonction de la tâche à effectuer. Ils permettent surtout d'acquérir des compétences reconnues qu'ils pourront transposer dans un ESAT. La plupart de ces ateliers se font en lien étroit avec la RAE (Différent et Compétent).

- Stage interne avec services généraux

Ces stages avec les ouvriers d'entretiens, les maîtresses de maison, les agents d'entretien permettent d'évaluer les capacités du jeune à travailler sur un temps donné, sans son éducateur référent et dans une situation différente des ateliers. Ils permettent après évaluation de proposer ou non un stage en externe. Des évaluations orale et écrite sont faites à la suite de ce stage en présence du jeune.

- Stage en externe : partenaires privilégiés (cuisine école Pascalet, services entretien mairie, EHPAD...)

Ces stages avec des partenaires connus et conventionnés, permettent d'évaluer les jeunes dans un contexte d'inclusion avec des personnes différentes. Ces stages sont réglementés et nécessitent une convention entre le jeune, sa famille, l'IME et le partenaire. Des évaluations orale et écrite sont faites à la suite de ce stage en présence du jeune.

- Immersion ESAT :

L'objectif est de pouvoir permettre aux jeunes de réaliser régulièrement des périodes d'immersion sur plusieurs ESAT (Castille, Monclairjoie, Agnelis, ...) et ceci dans la durée (sur 6 à 24 mois) avec l'accompagnement de professionnels de l'IME. Ce dispositif partenarial et expérimental permettrait à des jeunes d'accéder plus facilement à des stages voire à une orientation professionnelle en ESAT. Cette immersion vise donc à favoriser l'inclusion progressive et permettra aussi une évaluation afin d'améliorer l'orientation des jeunes accueillis à l'IME. Cette expérience valide aussi la démarche dans laquelle les deux établissements se sont engagés dans la RAE (Reconnaissance des Acquis de l'expérience). Ce projet est réglementé et nécessite une convention entre les deux établissements.

- Immersion en entreprise : Entreprise Soubiran et Bouchons d'amour

L'objectif est de pouvoir permettre aux jeunes de réaliser régulièrement des périodes d'immersion sur deux entreprises : Pépinières Soubiran et Entreprise Bouchons d'amour avec l'accompagnement de professionnels de l'IME. Ce dispositif partenarial et expérimental permettra à des jeunes d'accéder plus facilement au milieu professionnel et donner une autre image du handicap au monde du travail. Cette immersion vise donc à favoriser l'inclusion dans la société par le travail et permettra aussi une évaluation afin d'améliorer l'orientation des jeunes accueillis à l'IME.

- Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) : Différent et Compétent

Ce dispositif national, dans lequel nous nous impliquons, considère la compétence comme la valeur singulière de chacun à contribuer au système auquel il participe. Il œuvre à reconnaître les compétences professionnelles des travailleurs handicapés (ESAT, entreprise adaptée) et des jeunes des IME. Une attestation est délivrée soit par l'employeur, soit l'éducation nationale ou le ministère de l'agriculture selon la manière d'apporter la preuve des acquis de l'expérience.

- Duoday

Duoday est un dispositif simple et efficace porté par l'ALGEEI, propriétaire de la marque : une entreprise, une administration, une association ou encore une institution permet le temps d'une journée partout en Europe, des duos entre ses collaborateurs volontaires et des personnes en situation de handicap. Au programme : une participation active aux tâches habituelles du collaborateur ou bénévole et/ou une observation de son travail ou activité.

Un jour pour :

- construire des ponts entre employeurs, responsables d'associations/ institutions, personnes handicapées et acteurs de l'accompagnement ;
- promouvoir une société inclusive dont l'emploi et l'activité associative sont les piliers ;
- faire valoir les compétences et aptitudes des personnes handicapées ;
- permettre à ses équipes de s'ouvrir à la diversité et au handicap ;
- ensemble, dépasser nos préjugés.

Duoday s'est déployé en 2018 à l'échelle nationale sous l'impulsion de Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées avec le soutien de l'ARS Nouvelle Aquitaine. L'IME s'inscrit dans cette démarche depuis 2018.

5.3. Des accompagnements spécifiques

- Accompagnement psychologique

- Test AAPEP pour les jeunes adultes TSA ou déficients intellectuels

Le Profil Psycho-Educatif pour adolescents et adultes permet une évaluation développementale d'un adolescent ou adulte présentant un retard (en lien avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou toute autre origine) et est essentielle pour mettre en place un projet éducatif personnalisé (notamment en lien avec les compétences professionnelles). Il permet d'évaluer ou de soutenir un projet d'inclusion/orientation vers un ESAT, accompagner la demande de la famille pour une orientation ESAT, et enfin, ajuster l'accompagnement actuel autour des ateliers pro au regard du contexte de passation de l'AAPEP (structuration de la tâche et de l'environnement) et au regard des activités pro proposées. L'AAPEP est un outil préconisé dans les recommandations de bonnes pratiques en France qui va permettre la compréhension des difficultés de la personne mais aussi de ses points forts et des capacités en émergence sur lesquelles les intervenants pourront travailler.

- Travail familial sur le passage à l'âge adulte

Si les jeunes bénéficiant d'un suivi psychologique ont la possibilité de traiter la question de leur devenir, de l'après IME, cet aspect peut entraîner des difficultés, voire de la souffrance pour leur famille notamment pour les parents. En effet la séparation psychique de tout être humain dans l'accès à son statut d'adulte et dans un processus d'autonomisation s'effectue tant du côté du jeune que de sa famille, et entraîne des modifications considérables dans le vécu quotidien, les mécanismes psychiques, le mode relationnel, l'identité personnelle et sociale du côté parental. Pour ces raisons un accompagnement psychologique est proposé.

- Accompagnement Educatif

- Atelier passerelle avec les éducateurs

L'objectif est de créer un partenariat avec des établissements pour adultes de proximité afin de préparer nos jeunes à l'après IME, avec le support de visites, ou activité comme la Sarbacane. Il permet des échanges relationnels sources de maturité affective, et de prise de conscience du nouveau statut « jeune adulte ». Ce projet fait vivre le réseau et permet de saisir des opportunités de stage en vue d'orientations futures pour nos jeunes. Il nous amène à ajuster notre accompagnement éducatif auprès de nos jeunes adultes en fonction des attentes des établissements d'accueil et ce grâce à l'échange professionnel.

- Atelier vie quotidienne avec les éducateurs

Mise en situation d'internat avec accompagnement éducatif des tâches à effectuer dans leur vie d'adulte. L'objectif est d'acquérir des automatismes dans les actes de la vie quotidienne : hygiène, douche, entretien ménage d'une chambre et des différents lieux de vie. C'est un travail en partenariat avec la maîtresse de maison, en fonction des besoins repérés : ménage, entretien et change de la literie, confection du repas du soir, courses si besoin...

- Sport adapté adultes

Le sport adapté permet d'offrir à toute personne handicapée mentale ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté. Le faire dans le secteur adulte permet à nos jeunes de partager des moments, des activités avec des adultes d'autres établissements. Ce projet permet aussi de consolider notre travail partenarial avec les établissements adultes et d'aller en visiter.

La prise en charge éducative sera moins individualisée car elle permettra d'observer et d'évaluer les jeunes à être autonomes vis-à-vis de l'adulte.

- Accompagnement Social

Stage en internat au sein de l'IME Les rives du lot (Eysses/Arnautis) : grâce aux deux unités de vie (Eysses et Arnautis) que nous possédons et qui sont prioritairement dédiées aux enfants TSA, nous pouvons quand même proposer à nos jeunes des stages. Ces périodes permettront de travailler plus précisément sur la vie quotidienne en internat et préparer l'orientation.

- Visites établissements avec familles

Notre travail partenarial nous permet de proposer des visites dans de nombreux établissements pour adultes (Foyer de vie La Ferrette, La Poussonie, Foyer du Mont-Clair, La couronne, ESAT de Castille, Monclairjoie, FAM La Ferrette, MAS...) voire des établissements hors départements. Ces visites peuvent être accompagnées par l'assistante sociale, l'éducateur référent ou l'adjoint de direction.

- Accueil temporaire sur au moins deux établissements

En lien avec tous nos partenaires, nous proposons des accueils temporaires de quelques jours à un mois dans de nombreux établissements pour adultes (Foyer de vie La Ferrette, La Poussonie, Foyer du Mont-Clair, La couronne, FAM La Ferrette, MAS...). Ces stages sont réglementés et nécessitent une convention entre le jeune, sa famille, l'IME et l'établissement pour adultes.

Tous ces moyens sont des propositions faites aux parents qui vont nous permettre de co-construire ensemble le projet personnalisé de chaque jeune.

6. Site du Landié - Unités de vie : Arnautis, Eysses

Accueil spécialisé avec ou sans hébergement d'enfants et adolescents présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme

Le site du Landié voit le jour en 2006, pour l'accueil de 14 jeunes avec Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) du lundi au vendredi en accueil de jour. Agrément spécifique TSA, en réponse aux besoins grandissants d'un public aux particularités spécifiques. Dans la continuité de cet accueil de jour, deux unités de vie permettent d'accueillir du lundi soir au vendredi matin, des jeunes TSA de l'IME Les Rives du Lot. Chaque internat ayant une capacité de 5 places par soir. L'unité de vie d'Arnautis située à Saint Etienne de Fougères a ouvert en 2012 et la deuxième d'Eysses sur Villeneuve sur Lot en 2014.

Ces trois sites se voient donc en chemin vers un accompagnement ciblé sur les particularités cognitives et sociales de jeunes avec Trouble du Spectre de l'Autisme.

Sur ces trois sites, la considération même de l'autisme tient de sa définition comme **un trouble neuro-développemental précoce perdurant tout au long de la vie. Les manifestations de ce trouble affectent principalement la communication sociale, avec des intérêts ou activités restreints, des**

comportements à caractère répétitif et un manque de flexibilité et d'adaptation environnementale. Des particularités sensorielles peuvent également faire partie du tableau clinique. D'autres troubles peuvent être associés à ce handicap social et cognitif tels que l'épilepsie, l'hyperactivité, la déficience intellectuelle, les troubles du sommeil, alimentaires etc.

6.1. Site du Landié

Sur le site du Landié, les jeunes accueillis sont répartis sur 5 salles. L'âge des jeunes accueillis, leur modalité de communication et leur projet de vie déterminent le choix du groupe et la répartition dans les salles.

Lors de l'admission d'un jeune, l'évaluation des potentialités du jeune se fait sur la base d'outils standardisés, comme le « Mieux Ensemble », outil à destination des parents et des professionnels pour dresser le profil du jeune selon différents domaines de développement. Ces domaines sont repris dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement, avenant au contrat d'accueil, signé par la famille, le jeune et l'établissement. Ce projet d'accompagnement définit le projet du jeune décliné sous divers domaines de compétences ciblés avec des actions à mettre en œuvre au quotidien. Ces actions s'inscrivent dans les approches développementales et comportementales recommandées. Ainsi pour répondre aux besoins et spécificités TSA, le contexte d'apprentissage suit une logique de structuration spatiale et temporelle ainsi qu'une structuration des tâches (Teacch). Les apprentissages se font par paliers progressifs, par essais distincts (situation de travail) et incident (en contexte naturel) dans l'objectif d'une acquisition et généralisation des compétences (ABA). La collaboration du jeune dans ses apprentissages est recherchée, la motivation peut être soutenue par des renforçateurs permettant un investissement accessible au jeune.

La communication et les interactions sociales : Accompagner un jeune TSA c'est lui offrir les moyens de comprendre et de se faire comprendre. Ainsi les communications réceptive et expressive sont soutenues par des outils spécifiques permettant un maintien de l'information et des alternatives aux concepts verbaux (exemple d'emploi du temps visualisé, scénario social, outil de communication alternatif ou augmentatif par pictogramme/objet, tablette, geste/signe etc.).

Le sensoriel et le moteur : les particularités sensorielles et motrices sont à prendre en considération pour accompagner un jeune TSA. L'environnement est en conséquence adapté (structuration TEACCH, aménagement ergonomique). Des activités sont ciblées autour de la sensorialité : activité Yoga, arts plastiques, activités sportives, travail autour du corps et bien-être...

Les émotions et les comportements : le jeune TSA est soutenu à travers ce qu'il donne à voir et à entendre. Ses ressentis sont décryptés et il est accompagné pour les vivre sereinement, les exprimer à autrui pour solliciter une aide dans certaines situations. Lors de comportements problème répétés, l'équipe s'inscrit dans une démarche d'analyse fonctionnelle pour comprendre la cause et la fonction d'un comportement isolé et apporter des stratégies d'interventions pour permettre au jeune de s'exprimer sans mis à mal.

L'autonomie : le jeune, dont l'autonomie personnelle, domestique et sociale est altérée, est soutenu pour expérimenter sereinement les actes de la vie quotidienne avec une aide humaine et matérielle

personnalisée. Un accompagnement pour l'apprentissage des actes quotidiens est mené en réponse aux besoins et aux attentes de chacun.

Tout projet, stratégie, problématique est abordé avec la famille qui est l'acteur le plus à même de comprendre le jeune dans toute sa subjectivité. Un travail rigoureux de co-élaboration est engagé dès l'admission pour cheminer ensemble jusqu'à l'orientation du jeune pour l'après-IME dans une logique de parcours de vie.

L'équipe pluri-disciplinaire est formée aux méthodes comportementales et développementales. Engagé dans une méthodologie rigoureuse, tout professionnel co-construit des procédures d'accompagnement pour une mutualisation des pratiques et offrir au jeune une cohérence d'intervention pour des repères stables et compréhensibles.

Le partenariat avec toute personne gravitant autour du jeune participe également à cette cohérence de pratiques. Des projets « passerelle » avec d'autres établissements se définissent comme dispositifs au service de l'orientation dans une dynamique partenariale.

La vie citoyenne chaque jeune est accompagné pour vivre des expériences sociales et citoyennes pour une transition inclusive dans le respect de chacun. Exemple : participation institutionnelle, activités culturelles, sportives, associatives, de loisirs, commerces etc.

- **L'orientation**

Fort de constater que **les** jeunes accueillis grandissent, en 2019 9 jeunes du Landié sont majeurs, le service du Landié a affirmé son souhait d'accompagner les jeunes et leur famille vers l'après-IME. Le jeune est accueilli dans un projet de vie, l'orientation est donc pensée dans une démarche progressive de continuité.

Répondre aux besoins des jeunes accueillis et de leur famille, c'est de ce fait faire évoluer les pratiques professionnelles pour tendre vers une ouverture, accompagner un changement de mode de vie par le passage de l'enfant au statut d'adulte.

L'essence même de ce travail s'inscrit dans le cheminement autour des questions pour le jeune, sa famille et l'équipe : « **Qu'est-ce que devenir et être adulte ?** » et « **Qu'est-ce quitter l'IME pour aller en secteur adulte ?** ».

Sont ainsi proposées au sein de l'IME diverses actions pour appuyer l'objectif d'accompagnement à l'orientation :

- atelier Espace vert,
- internat,
- travail autour de l'autonomie personnelle et quotidienne (ex. du projet de l'unité de Vie d'Eysses),
- etc.

L'équipe soutient également une ouverture vers l'extérieur dans une démarche de partenariat :

- pour mieux connaître l'accompagnement éducatif proposé dans des lieux de vie pour adulte,

- ▶ pour nourrir une réflexion sur l'ajustement des pratiques,
- ▶ pour accompagner la transition, donner des pistes, des éléments de compréhension de nos jeunes aux équipes partenaires du secteur adulte pour une continuité d'accompagnement.

Ainsi des projets tels que des rencontres de Sport Adapté et des projets Passerelle avec d'autres établissements du secteur adulte ont vu le jour et doivent se pérenniser voire se multiplier. Les projets Passerelle peuvent se vivre lors de rencontres hebdomadaires d'un groupe de l'IME sur une activité et/ou un repas partagés dans un établissement adulte.

Les objectifs éducatifs généraux d'un projet Passerelle sont de permettre aux jeunes de l'IME de découvrir et d'exister ailleurs : dans un établissement adulte sécurisé et adapté à leurs besoins spécifiques (évaluant ainsi leur capacité d'adaptation, d'intégration au sein d'un groupe, leur moyen de communication et leurs difficultés). Ce partenariat permet de favoriser l'apprentissage et l'adaptation d'un futur dans un lieu de vie pour adulte. Grâce aux rencontres entre les équipes, les échanges lors des activités, les repas avec les usagers de l'établissement adulte, nous continuerons à habituer ces jeunes à un lieu nouveau pouvant faciliter de futurs stages ou accueils temporaires dans un établissement adulte. Nous travaillons leur capacité d'adaptation, leur attitude face aux changements, la socialisation.

Ces échanges réguliers permettent aussi de rassurer et d'informer les familles sur le travail mené au sein d'une structure accueillant des adultes.

Ce projet est partagé avec l'équipe de l'établissement adultes ainsi qu'avec les résidents adultes pour qui l'opportunité leur est offerte de prendre une place d'accueillants, de pairs aidants, de faire ainsi découvrir à des personnes extérieures leur lieu de vie. Un partenariat fort de richesses partagées pour une continuité d'accompagnement pour les jeunes et leur famille.

6.2. Unités de vie : 2 habitats inclusifs

- **Unité de vie Arnautis**

Cette unité de vie permet d'accueillir les jeunes TSA de 16h30 à 9h du lundi au vendredi, en réponse au projet d'accompagnement du jeune et en réponse aux besoins des familles. Les jeunes peuvent être accueillis à la semaine ou en séquentiel selon les besoins et possibilités.

Cette unité de vie accueille les enfants TSA les plus jeunes : projet d'accueil autour du « Comme à la maison » pour offrir aux jeunes un deuxième lieu de vie dans le collectif. La technicité et la méthodologie mises en place sur le site du Landié mais également sur l'ensemble de l'IME sont transposées sur les unités de vie dans une logique de cohérence et de continuité. Des liens pluridisciplinaires formalisés sont nécessaires pour permettre une transmission d'infos entre les différents services.

Les jeunes sont inscrits dans la vie de la maison, leur autonomie quotidienne est soutenue : habillage, déshabillage, hygiène corporelle, propreté et utilisation des WC, aptitudes domestiques etc.

Ce lieu de vie est également investi pour des ateliers fonctionnels tels que des ateliers de cuisine, activités domestiques, ateliers esthétiques et bien-être ...

- **Unité de vie Eysses**

Lorsque les jeunes de l'IME cheminent vers leur majorité, un accueil sur cette villa peut leur être proposé. Leur projet de vie étant le devenir adulte, l'accueil sur cette villa leur offre un environnement adéquat pour se construire à l'extérieur de l'IME et des liens familiaux.

En réponse à leur projet personnalisé d'accompagnement, la villa d'Eysses offre un autre espace d'apprentissage pour soutenir leur orientation en secteur adulte. La démarche ainsi initiée vise à soutenir l'autonomie de chaque jeune tant sur le plan personnel, social que domestique, dans un souci de généralisation des acquis, pour qu'il accède à plus d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Ce contexte d'apprentissage «réel» ouvre à des objectifs concrets permettant au jeune d'être plus acteur de son quotidien et ainsi y mettre du sens. Un tremplin est engagé pour s'ouvrir vers l'extérieur dans le vivre ensemble citoyen.

7. Des projets au service de tous

Les projets qui suivent sont transversaux à l'ensemble des jeunes, en fonction de leurs besoins et des attentes des familles.

- **Le projet scolaire**

Tous les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un temps de scolarisation à l'interne ou à l'externe et en cohérence avec leur projet, leurs possibilités et les moyens mis en œuvre.

La politique actuelle de l'établissement est d'accueillir de jeunes enfants. L'UE consacre logiquement davantage de moyens sur l'accompagnement scolaire des plus jeunes. Pour les majeurs, la scolarisation s'arrête (sauf PPA particulier) afin de préparer l'orientation en secteur adulte. L'unité d'enseignement, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, décide des modalités de scolarisation des jeunes et éventuellement de la non scolarisation de ceux qui n'ont pas les prérequis scolaires nécessaires.

Cartographie des jeunes de l'IME	
Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appétence pour les activités scolaires. ➤ Bonne coopération entre pairs, et avec l'adulte (climat propice aux apprentissages). ➤ Curiosité et centres d'intérêt identiques à ceux d'adolescents de leur âge. ➤ Sensibles aux valorisations et à leurs réussites. ➤ Hétérogénéité qui dynamise le groupe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Troubles du langage et de la communication. ➤ Troubles des fonctions cognitives qui limitent certains apprentissages (problèmes de mémorisation, de praxies, traitement de l'information...). ➤ Troubles physiques associés. ➤ Difficultés pour inclure des jeunes TSA dans un groupe. ➤ Hétérogénéité qui peut rendre difficiles certaines activités

Les moyens humains, mis en œuvre permettent de répondre et d'adapter l'accompagnement scolaire en fonction de la population accueillie.

L'implantation de l'établissement au centre du village permet de travailler le lien social, le partenariat et rendre cohérent des apprentissages.

L'accompagnement scolaire doit favoriser une autonomie affective, intellectuelle et fonctionnelle la plus large possible en contribuant à l'acquisition des compétences disciplinaires et transversales pour les plus jeunes, et d'attitudes professionnelles de base pour les plus âgés.

Les compétences visées se font en référence au socle commun en vigueur.

Les compétences sont définies en fonction du projet d'apprentissage scolaire qui fait partie du projet d'accompagnement global.

La scolarisation est assurée sur tous les sites de l'établissement, excepté l'internat. Ce sont leurs niveaux de socialisation, d'autonomie, associés à leur projet personnalisé qui vont déterminer les modalités de leurs prises en charge dans les différents lieux.

Concernant ces jeunes TSA, les objectifs d'apprentissages sont sensiblement identiques à ceux des déficients intellectuels.

L'accent est volontairement mis sur les compétences scolaires de base et concerne plus particulièrement les élèves de moins de 14 ans. L'accompagnement et le volume horaire d'enseignement consacré à ces enfants sont donc plus importants que pour les élèves de plus de 14 ans.

- **Le projet sportif**

« Si les français savaient le rôle de l'intelligence et de volonté, la part de l'esprit et de caractère dans la plupart des sports ; avec quel entrain ils y pousseraient leurs enfants » Pierre de Coubertin

L'accès à une vie sociale et citoyenne complète pour les personnes en situation de handicap est l'une des ambitions affichées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A ce titre, le code du sport indique que *« la promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général [...]. L'organisation et le développement des activités physiques et sportives dans les établissements spécialisés et les entreprises accueillant des personnes handicapées font l'objet d'adaptation à la personne »*.

Le cadre légal aborde donc la nécessité des établissements de proposer une pratique sportive. Les activités physiques et sportives sont potentiellement accessibles à tous les jeunes accueillis dans notre établissement. Selon l'activité et la personne qui pratique, des adaptations sont mises en place afin que chaque activité soit accessible à tous.

Objectifs :

- ✓ Développer ou maintenir les capacités physiques des jeunes sur le plan musculaire, énergétique et articulaire
- ✓ Développer les qualités physiques telles que la coordination, l'équilibre, l'agilité, la tonicité...
- ✓ Accompagner les jeunes dans leur développement moteur.
- ✓ Accompagner les jeunes pour maintenir ou perdre du poids.
- ✓ Prévenir des différentes pathologies liées à la sédentarité.
- ✓ Prendre du plaisir dans les Activités Physiques Sportives Adaptées et développer le goût pour l'effort.
- ✓ Permettre aux jeunes d'aller vers l'autre grâce à des séances de groupe, des jeux en collectif et des journées de rencontres sportives.
- ✓ Apprendre à respecter les codes sociaux et les règles d'un groupe.
- ✓ Accompagner les jeunes vers une inclusion dans un club sportif dans le milieu ordinaire.
- ✓ Découvrir de nouveaux lieux, de nouvelles villes, de nouvelles personnes.
- ✓ Développer l'image du corps et l'estime de soi.
- ✓ Apprendre des valeurs telles que le dépassement de soi, la solidarité, l'entraide, l'esprit d'équipe.
- ✓ Découvrir la compétition avec un objectif à réaliser, une valorisation de leur performance et un travail sur l'acceptation de la défaite, de l'échec.
- ✓ Découvrir et se perfectionner dans de nouvelles activités.
- ✓ Développer le goût pour les activités aquatiques et apprendre à nager
- ✓ Apprendre le schéma corporel

Selon Le code de l'éducation et notamment la loi du 14 avril 2003, « *Nul ne peut enseigner, animer, entraîner ou encadrer contre rémunération une activité physique ou sportive [...] s'il n'est pas titulaire d'un diplôme comportant une qualification définie par l'Etat et attestant de ses compétences en matière de protection des pratiquants et des tiers.* »

Les activités physiques et sportives (APS) proposées dans le cadre de l'IME sont conçues, mises en œuvre et évaluées par l'éducateur sportif. Il est titulaire d'un diplôme en Activité Physique Adapté (APA) lui permettant d'exercer dans le secteur médico-social.

La pratique des APS s'appuie sur le projet personnalisé de chaque jeune accueilli sur l'établissement. C'est lors de cette réunion pluridisciplinaire que l'équipe décide, en accord avec l'éducateur sportif, si une pratique sportive doit être mise en place et les objectifs qui y sont liés.

L'équipe éducative est présente sur le terrain afin de soutenir l'éducateur sportif lorsque le nombre de jeunes ou les différentes problématiques le nécessitent.

La municipalité de Casseneuil permet l'accès à certaines installations sportives, en particulier le Dojo.

L'établissement est en partenariat avec des associations sportives afin de pouvoir proposer un panel d'activités diversifiées, des locaux adaptés et de compléter le temps de l'éducateur sportif.

L'éducateur sportif, en lien avec d'autres professionnels de l'établissement, et avec l'accord des familles, gère l'association sportive « Cercle Associatif pour le Sport et la Culture » qui est affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA). Chaque jeune est titulaire d'une Licence Sport Adaptée

prise par l'établissement et qui lui permet de participer aux différentes manifestations organisées par le Comité Départemental Sport Adapté (CDSA47).

Les modalités de mise en œuvre peuvent varier afin de coller aux besoins et aux capacités des jeunes. Les activités peuvent être proposées de manière individuelle, duelle ou pour des groupes plus étoffés. La pratique peut se dérouler dans les murs de l'établissement (dans la salle dédiée à cet effet ou dans la cour) ou dans les installations sportives de l'environnement (le complexe aquatique de Villeneuve sur Lot, le dojo de la « Maison pour tous » de Casseneuil...).

Le mi-temps de l'éducateur sportif ne permet pas l'accompagnement de tous les jeunes dans ces objectifs.

- Le projet médical

- ✓ Généralités

Le projet médical et paramédical s'articule autour du médecin de l'IME qui en est le chef de service. En concertation avec les familles et les jeunes, ce service permet :

- Elaborer le projet thérapeutique individualisé de l'utilisateur, en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire et en étroite collaboration avec la famille
- Coordonner l'ensemble des soins médicaux de l'utilisateur avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et les autres médecins intervenants, ceci avec l'accord des parents.
- Evaluer les capacités de l'enfant à participer à des activités physiques ou sportives
- Proposer des actions thérapeutiques les plus adéquates : psychothérapie, entretiens ponctuels, prescriptions médicamenteuses.
- Participer aux réunions de projet personnalisé d'accompagnement
- Rencontrer les familles pour répondre à leurs attentes et conseiller des prises en charge.
- Rédiger des certificats médicaux.

Cette coordination médicale s'effectuera par :

- Une évaluation globale à l'admission avec rencontre des différents intervenants (parents, familles d'accueil...)
- Des liens éventuels avec les autres intervenants médicaux (médecins traitant, spécialistes...) et les établissements ou services antérieurs et postérieurs.
- Des prescriptions éventuelles de bilans complémentaires ou de consultations spécialisées, en accord avec les personnes détenant l'autorité parentale afin d'améliorer la prise en charge
- L'équipe médicale qui reste garante du projet thérapeutique individualisé intégrant le choix des thérapeutiques adaptés, l'hygiène de vie, l'information et les conseils à apporter aux parents et équipe soignante. Les infirmiers de l'établissement sont les seuls interlocuteurs médicaux en l'absence du médecin.
- L'équipe médicale est garante du secret professionnel, responsable du respect des procédures de l'HAS en lien avec la vie en collectivité (état vaccinal, mesure d'hygiène, délivrance de traitement...)

- Le projet thérapeutique individualisé doit être réévalué annuellement toujours en collaboration avec l'utilisateur, ses responsables légaux et l'équipe pluridisciplinaire.

✓ Infirmierie

Les infirmiers (2 personnes pour un 0.60 de temps) interviennent sur l'ensemble des sites de l'IME. Leur travail au sein de l'établissement se scinde en différentes parties mais s'effectue aussi en collaboration avec les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant :

✓ Auprès des usagers accueillis :

- Au cours de l'année, ils seront mesurés et pesés au minimum 2 fois par an. En fonction des cas, ce nombre peut être plus important. L'objectif par cette surveillance, est d'alerter les professionnels, famille sur certaines situations mais aussi d'essayer de mettre en place des actions afin de limiter pour certains de possibles complications.
- Intervention quand cela est possible : petite blessure, réfection de certains pansements, mise en place de protocoles en collaboration avec le médecin mais aussi le spécialiste qui a prescrit un traitement particulier.
- Vérification des ordonnances et gestion de celles-ci. La préparation des traitements au long court est effectuée par la Pharmacie qui met sous sachet. L'infirmier peut être amené à préparer des piluliers ou les modifier quand cela est nécessaire mais toujours sous couvert d'une ordonnance.
- Participation aussi souvent que possible aux réunions, projets personnalisés des enfants.
- Information et prévention sur certains sujets en collaboration avec les professionnels concernés si nécessaire. Par exemple sur la vie affective/ sexualité en vue de leur passage en secteur adulte où le fonctionnement est complètement différent, sur les risques.

✓ Auprès des familles :

- Recevoir les familles, les accompagner dans les démarches, les renseigner.

✓ Auprès de l'équipe :

- Apporter un éclairage, une aide sur des situations, et ce, bien entendu en lien avec le médecin psychiatre de l'établissement ou tout autre intervenant indiqué par la famille utile à la compréhension d'une situation.

✓ Psychomotricité

Sous la responsabilité directe du médecin de l'établissement, la psychomotricienne évalue, à travers un bilan, les difficultés psychomotrices et les besoins de chaque jeune.

Elle participe ensuite à l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement qui fixera entre autre, les modalités du travail en psychomotricité.

Tout au long de l'accompagnement du jeune, la psychomotricienne participe aux réunions et à la mise à jour des dossiers en rédigeant des comptes rendus relatifs à ses observations et à l'évolution, ou non, de l'utilisateur.

Le travail proposé, aux jeunes qui en ont besoin, se fait sous forme de séances hebdomadaires de 30 à 40 minutes. Les jeunes des Trois Ponts sont reçus en individuels ou en petits groupes de deux ou trois. Les jeunes du Landié sont exclusivement suivis en individuels.

Concernant l'UEMA, une psychomotricienne intervient une fois par semaine en individuel et en collectif, selon les besoins des enfants.

Le travail vise principalement à développer deux axes :

- **La motricité globale** : par le biais de parcours moteurs sont travaillés le tonus et le contrôle moteur, les coordinations, l'équilibre, le schéma corporel... et la structuration spatio-temporelle. L'objectif étant de favoriser l'harmonie du mouvement et la maîtrise du corps dans l'action, dans la relation à l'autre, aux objets et à l'espace.
- **La motricité fine** : par le biais d'exercices de préhension, de maniements d'objets, d'activités de tris et d'encastrement. En lien avec les autres professionnels, les gestes utiles pour les habiletés motrices tels que l'habillage et le laçage, sont repris en séance. L'objectif étant de viser une compréhension du travail demandé, des gestes adaptés et à long terme une autonomie selon les possibilités de chaque jeune.

En proposant une approche ludique, basé sur le moteur et sur le jeu, la psychomotricité permet aux usagers de découvrir, d'expérimenter et de développer leurs capacités ou, simplement de conserver leurs acquis.

La psychomotricienne peut également travailler en partenariat avec d'autres professionnels de l'institution. Il s'agit alors d'une co-animation d'activités où, en fonction de ses spécificités, chaque professionnel apporte sa technique et ses connaissances. (Exemples : atelier pâtisserie, tenue à table...).

Cette coordination pluridisciplinaire se fait en lien avec le projet personnalisé, pour une meilleure cohérence dans la prise en compte globale des besoins des jeunes.

Le travail à l'IME Les Rives Du Lot doit prendre en compte les particularités de la population accueillie et surtout celles portant sur les troubles de la communication.

Ainsi il faut en tenir compte dans la présentation des séances.

Il est impératif d'organiser l'espace, le plan de travail, la présentation du matériel à utiliser et le temps de la séance.

Du matériel et des aides techniques existent, telles que les réglettes d'activités, le time-timer, ou simplement des boîtes pour ranger l'activité à faire et celle déjà faite...

La communication mise en place peut utiliser plusieurs modalités sensorielles pour être plus adaptée.

Pour certains le langage oral est privilégié mais on peut lui associer du visuel avec des pictogrammes, des photos ou des objets, les signes du Makaton peuvent également être utilisés pour soutenir la communication (en réceptif comme en expressif).

- **Le projet para-médical / thérapeutique**

Trois psychologues travaillent avec des missions complémentaires dans le souci d'un accompagnement conforme aux projets des usagers et ce avec des approches théoriques différentes mais complémentaires dans un souci de travail de la souffrance psychique, de la problématique des jeunes, leurs familles, des équipes et de l'institution.

En lien étroit avec l'ensemble des professionnels de l'établissement, les professionnelles :

- Evaluent les besoins du jeune accueilli.
- Elaborent le projet thérapeutique de ce dernier dans le cadre de son projet personnalisé.
- Instaurent une alliance thérapeutique, avec des approches théoriques différentes mais complémentaires
- Travaillent en partenariat et en étroite collaboration avec les autres services
- Permettent au jeune d'être acteur de ses prises en charge et sujet en devenir
- Accueillent les difficultés des jeunes et des familles
- Aident à l'expression et au développement de ses potentialités, compétences sociales, estime de soi
- Travaillent la souffrance psychique, la problématique des jeunes, leurs familles, des équipes et de l'institution

Ces objectifs généraux se déclinent en fonction :

✓ Des jeunes accueillis :

- Dans un travail d'équipe, permettre à chaque jeune de s'inscrire, se construire dans un avenir, une insertion sociale et professionnelle adaptée à ses envies et à ses capacités.
 - Aider à l'expression et au développement de ses potentialités, compétences sociales, estime de soi en référence à une culture de la « bienveillance » qui vise à promouvoir le bien-être de l'usager.
- C'est une recherche d'individualisation et de personnalisation (être sujet, être acteur de sa prise en charge) au terme d'échanges continus, sécurisants, contenant, ritualisés entre tous (usagers, famille, institution, professionnels (équipe, groupe) relevant d'une culture partagée du respect de la personne, de son histoire et de sa singularité.
- Accompagner dans une dynamique de vie propre afin que chaque jeune :
 - Trouve au mieux sa place au sein de la famille, de l'institution, de la société maintenant et dans l'avenir
 - Puisse se construire sur tous les champs, dans différents domaines.
 - Puisse travailler ses problématiques et ses difficultés.
 - L'objectif principal consiste en la prise en compte de la problématique psychique de chaque jeune qui constitue une considération éthique en vue :
 - De le restituer dans une dimension de sujet.
 - D'apaiser sa souffrance psychique, sa détresse, ses angoisses.
 - De l'aider à avoir moins besoin du recours à des défenses psychiques.
 - D'être à l'écoute et de prendre acte de ce qu'il dit ou exprime
 - De respecter et de l'accompagner avec sa logique singulière afin qu'il parvienne à trouver des solutions qui l'aident à mieux se soutenir dans son rapport à son corps, aux autres, au monde.
 - De lui permettre de traiter ce qui peut faire symptôme pour lui.

✓ Auprès des familles

Les professionnelles travaillent au niveau de l'inscription du jeune dans une histoire, un parcours, et une famille et établissent un lien entre le travail auprès du jeune et avec sa famille.

Un entretien d'accueil est proposé aux parents après l'arrivée de chaque jeune afin de : retracer la vie du jeune jusqu'à son arrivée dans l'institution, être à l'écoute des éléments que les parents relatent au sujet de leur enfant et qui contribueront à mieux cerner sa problématique, proposer aux parents une offre de soutien et d'accompagnement.

D'autres entretiens peuvent avoir lieu par la suite. Ils visent à aider les familles, répondre à leurs questions, évoquer l'évolution de leur enfant, se tenir informé des événements importants concernant le jeune et sa famille.

✓ Auprès de l'équipe

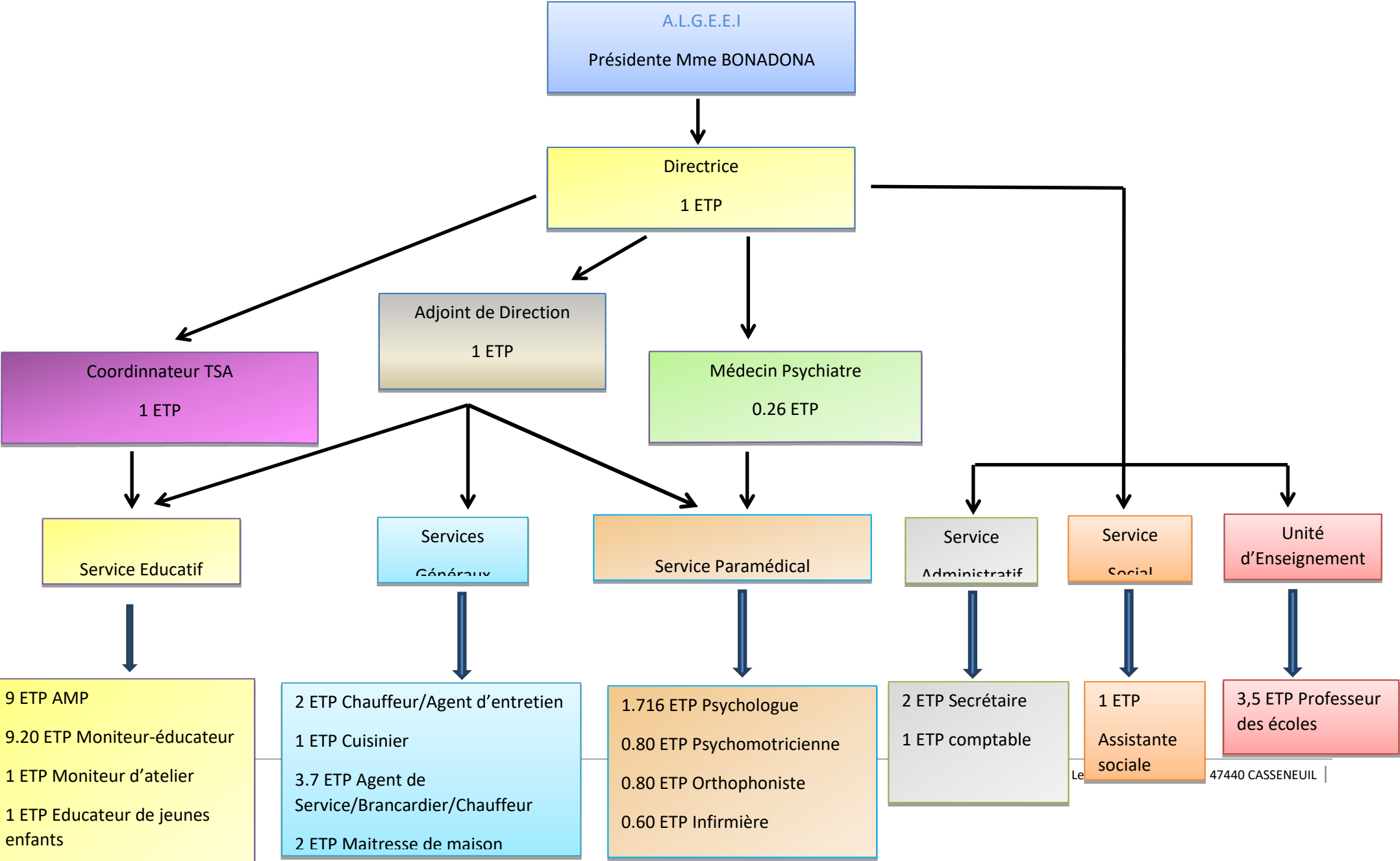
Les professionnelles se tiennent à la disposition des équipes et peuvent également impulser une dynamique, des questionnements et un soutien. Elles veillent plus particulièrement à :

- Travailler au niveau du projet individualisé et du suivi de chaque jeune sur le quotidien institutionnel.
- Amener un éclairage spécifique sur le jeune
- Favoriser la réflexion commune de l'équipe, ce qui permet de prendre une certaine distance face au travail quotidien auprès des jeunes et ce, afin de ne pas s'enfermer dans une routine ou des certitudes, et de dépasser des points de butée.
- Elaborer le projet individuel de chaque jeune.
- Aider à verbaliser les situations difficiles ou douloureuses.
- Echanger des informations concernant l'actualité du jeune au sein de l'institution.
- Soutenir la réflexion des équipes pour comprendre la spécificité des jeunes TSA dans leur dimension psychique et sociale et accompagner les équipes dans leur identité professionnelle.
- Soutenir la réflexion pour la mise en place d'outils spécifiques en réponse aux problématiques et aux besoins des jeunes.
- Animation de groupe de réflexion autour de la communication « Penser notre communication avec les jeunes ».

8. Les ressources mobilisées

- L'organigramme

Organigramme de l'I.M.E « Les Rives du Lot » (septembre 2019)



- **Les services généraux et administratifs**

De manière très bienveillante, ces professionnels sont le lien indispensable à tout rouage et permettent une fluidité de travail et une efficacité indéniable.

Véritable ossature d'un établissement, ils sont souvent en première ligne avec les parents le matin au transport et le soir au retour.

Objectifs :

- Contribuer à la mise en œuvre des missions et du projet d'établissement
- Offrir les meilleures conditions d'accueil et d'hébergement aux personnes accueillies
- Rechercher le confort, la sécurité et le bien être des jeunes
- Travailler en lien avec les professionnels de l'accompagnement
- Tenir compte des caractéristiques et des besoins spécifiques de la population
- Participer aux transports des jeunes
- Echanger, travailler en partenariat et en lien avec les familles
- Participer à la vie institutionnelle aux moments conviviaux de l'IME et à leur organisation
- Permettre l'épanouissement des jeunes
- Amener des compétences techniques aux jeunes de la SIPFPro lors de stages internes

- **Une politique de formation**

La politique de formation prônée par l'établissement est un levier stratégique pour accroître les compétences de chacun, selon ses domaines, valoriser les compétences. Cette politique s'inscrit dans une volonté associative de faire monter en compétences tout un chacun.

L'IME Les Rives du Lot est un acteur incontournable des orientations autour de l'autisme et s'évertue à rester en veille et s'inscrire dans une politique de formation continue de l'ensemble des professionnels.

Cette stratégie a aussi pour humble prétention d'accompagner les parents et/ou responsables légaux dans certains méandres liés à l'autisme. En effet, nombreux sont les « faux chemins », « les dédales » de techniques non recommandées voire dangereuses. Il nous appartient de guider, accompagner voire former les aidants.

Les entretiens professionnels et la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), au-delà de son aspect légal, est un outil indispensable pour valoriser des compétences, permettre l'émergence d'autres et accompagner l'ensemble des professionnels.

8.1. La démarche qualité

La démarche qualité est le processus de mise en œuvre pour implanter un système qualité et s'engager dans une démarche d'amélioration continue et organisée de la prestation. Elle est définie et coordonnée dans une démarche participative de tous les membres du personnel en recentrant l'accompagnement sur leurs missions et en objectivant la qualité des prestations. Elle a pour objectif la valorisation de leur travail ainsi que la formalisation et le développement de nouvelles compétences professionnelles.

Un manuel qualité spécifique à l'établissement est à disposition des personnels. Il regroupe tous les formulaires, procédures et autres modes opératoires qui formalisent le fonctionnement de l'établissement.

Le **CODIR** (comité de direction) est composé de la Directrice, l'adjoint de direction et la coordinatrice. Le référent qualité propose une rencontre mensuelle aux membres du CODIR, voire plus si nécessaire selon l'avancée du plan d'action qualité.

Ses principales missions sont définies ainsi :

- Il décide la politique de communication sur la démarche qualité en accord avec le référentiel associatif,
- Il est garant de l'organisation et de la cohérence de toutes les actions menées dans la démarche qualité,
- Il arrête la politique qualité de l'établissement,
- Il approuve et oriente les plans d'actions qualité.

Le **COFIL** (comité de pilotage) est composé d'un membre de chaque service et se réunit une fois par mois et plus si nécessaire selon l'évolution du plan d'action qualité. Ses membres sont nommés par le CODIR pour une période de 3 ans renouvelable.

Ses principales missions sont définies ainsi :

- Prendre en compte les besoins et les priorités à l'échelle d'ensemble,
- Rendre compte à la direction par le biais du référent qualité des travaux prévus et réalisés par les groupes de travail,
- Veiller à la diffusion pertinente des informations,
- Elaborer les plans d'actions, en termes d'objectifs, actions, moyens, calendriers,
- Piloter et évaluer la mise en œuvre de ces plans d'actions,
- Développer le Manuel Assurance Qualité et l'ensemble des outils de gestion qualité.

Le **référent qualité** est nommé par la Directrice et placé sous son autorité directe.

La fonction est attribuée sans limite dans le temps. Un temps hebdomadaire est prévu pour l'accomplissement de sa fonction. Il prépare et présente l'évolution des travaux de démarche qualité lors des réunions institutionnelles, par la diffusion du journal qualité, par mail et lors de temps de réunions si nécessaire.

Ses missions se définissent ainsi :

- Animer le COFIL de l'établissement et la préparation des réunions (élaboration des convocations, des ordres du jour), explicitation des commandes et rédaction des comptes rendus,
- Animer l'équipe des coordonnateurs,
- Co-animer avec le coordonnateur le groupe de travail, si nécessaire,
- Garantir la gestion documentaire,
- Suivre l'avancement des travaux des groupes et des plans d'actions,
- Il a la responsabilité de la bonne diffusion des documents qualité,
- Rendre compte au directeur du déroulement de la démarche qualité.

Les **coordonnateurs des groupes de travail** sont nommés sur proposition du COPIL, pour une période limitée, correspondant au temps nécessaire à la mise en œuvre du Plan d'Action qui les concerne. Toute personne de la structure, prête à animer un groupe de travail et à gérer un projet, peut être coordonnateur.

Ses missions sont définies ainsi :

- Il est le lien privilégié entre le Référent Qualité et les groupes de travail,
- Il prépare, anime les rencontres de son groupe,
- Il coordonne les travaux du groupe,
- Il est le garant de l'avancement des travaux de son groupe et en rend compte au référent qualité.

Les membres des groupes de travail : la composition en termes de fonctions est définie par le COPIL. Le CODIR arrête la composition définitive des groupes, l'appel à candidature étant privilégié.

Leur mission est de réaliser un travail d'inventaire, de collecte d'informations, de rédaction des documents. Ils émettent des propositions d'amélioration. Ils utilisent les personnes ressources éventuelles.

Les différents processus de la démarche qualité à l'IME

La démarche qualité de l'IME suit le référentiel qualité associatif.

USAGER	Droit Information et Expression de l'utilisateur	DIE
	Dossier de l'utilisateur et Projet Individualisé	DPI
	Organisation et Continuité de l'Accompagnement	OCA
ETABLISSEMENT	Projet d'Etablissement et/ou de Service	PES
	Partenariat et Mise en Réseau	PMR
	Management de l'établissement et Ressources Humaines MRH	
	Fonctions Logistiques, Sécurité des personnes et des biens, gestion des risques	FLS
	Système d'Informations	SI
	Gestion du Système Qualité	GSQ

Les résultats de l'évaluation interne et le plan d'amélioration de la qualité

Conscients que la démarche qualité représente une opportunité pour engager une réelle réflexion sur l'amélioration continue d'actions plus adaptées aux besoins des jeunes, nous souhaitons poser un regard objectif sur les pratiques professionnelles de l'établissement pour faire évoluer le travail en équipe, la coopération avec les familles...

De ce fait, le plan d'action qualité sera sur 5 ans et reprendra de façon prioritaire les RBPP concernant les personnes accueillies. En parallèle pourra s'y greffer les travaux de groupes effectués dans le cadre de la certification autisme ainsi que les actions prioritaires d'améliorations qui seront ressorti lors de l'évaluation interne prévue en 2020.

Les modalités de suivi, d'évaluation et d'actualisation du projet d'établissement

La démarche qualité permet de déterminer la politique de l'établissement en faisant des choix stratégiques et en fixant des objectifs à atteindre dans le cadre des orientations du Projet d'établissement, tout en mettant en exergue la qualité du travail déjà réalisé.

De plus, la grande évolution sur le plan législatif et réglementaire, avec une prise en compte renforcée du droit des usagers nous oblige à évaluer continuellement nos actions d'accompagnement et nous inscrire dans une politique territoriale.

A ce jour, la démarche qualité, dans le cadre du projet d'établissement, en lien avec les indicateurs CPOM 2018-2022 de l'association, s'oriente stratégiquement à :

- Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion notamment avec la création d'un SESSAD TSA, d'une classe externalisée et d'une autre unité d'enseignement maternelle autisme à plus ou moins long termes. Des groupes de travail sont et seront mis en place pour inclure les salariés de l'établissement dans ces nouveaux modes d'accompagnements des jeunes.
- Contribuer à la démarche « réponse accompagnée pour tous », notamment en revoyant la notion de partenariat au sein de l'établissement et en créant une procédure d'orientation et une procédure de suivi l'utilisateur après sa sortie.
- Maintenir une gestion performante et un management de qualité notamment en reprenant les éléments d'appropriations des RBPP en lien avec le public accueilli.

9. Les objectifs d'évolution et de développement à 5 ans

Trois grandes orientations sont prévues pour ce projet d'établissement, ce qui ne freinera aucunement des projets à venir.

- **Une orientation éco citoyenne**

Un des projets phares de la période 2020 2025, sera d'inscrire l'ensemble de l'établissement dans une participation éco responsable et éco citoyenne notamment avec l'installation d'un rucher pédagogique ouvert à tous.

L'animal fait partie de l'univers des enfants. En effet, à travers les contes, les histoires et leurs propres expériences, ils sont amenés à découvrir le monde qui les entoure et notamment la faune et la flore. Dans leur quotidien, les enfants jouent avec des animaux en peluche, des figurines et découvrent peu à peu les animaux dans leur espace naturel.

Les insectes sont les animaux à l'état "sauvage" les plus simples à observer. Ils se trouvent partout, aussi bien dans les maisons que dans les recoins d'une cours de récréation.

La majorité des enfants sont intuitivement confiants face à un animal, et vont aller à sa rencontre sans a priori. Mais le mouvement de l'animal ou son bruit peut aussi en effrayer certains. Cela dépend bien sûr du comportement de l'animal, brusque ou paisible, mais aussi des expériences précédentes de l'enfant,

de l'attitude et des émotions de son entourage (la crainte des parents se transmet), et surtout de son assurance personnelle face à l'inconnu en général.

Ainsi, selon le professeur Hubert Montagner, qui a consacré plusieurs livres à la relation entre l'enfant et l'animal, si la famille ne favorise pas la découverte de la nouveauté ni les contacts avec un cercle élargi, l'enfant sera insécurisé face à un animal inconnu, tout comme face à une personne ou une situation nouvelle.

La relation à l'animal est favorable à l'épanouissement personnel. Pour les enfants en situation de handicap cette relation peut favoriser les initiatives spontanées.

L'abeille est un pilier de notre écosystème: elle joue un rôle essentiel dans notre environnement avec notamment la pollinisation et permet de ce fait de comprendre l'intérêt de chaque espèce dans la biosphère. Parler de l'abeille, c'est aussi parler de notre environnement de façon plus globale.

L'abeille est un insecte qui fascine et qui effraie à la fois. Lorsqu'on évoque l'abeille, deux images nous viennent en tête: le miel et les piqûres.

Cette vision simpliste ne met en exergue que l'aboutissement d'un long processus, le miel, et un système de protection, la piqûre, qui n'est qu'un moyen de défense auquel l'abeille n'a recours qu'en cas extrême puisse qu'elle entraîne sa mort.

L'abeille est un animal qui vit en société. Une ruche permet de suivre le cycle de la vie, de la naissance à la mort. L'observation met en lumière le rôle de chaque abeille.

Travailler avec l'abeille c'est écouter, observer, comprendre, respecter, manipuler, sentir et goûter.

L'abeille permet une expérience unique où tous les sens sont mis en éveil.

Le lieu d'implantation est celui du site du Landié, qui a l'intérêt de garantir un lieu protégé pour les enfants de l'IME mais plus généralement pour toutes personnes susceptibles de s'approcher des ruches.

Au-delà de son intérêt pour les jeunes de l'IME, ce rucher sera ouvert à tous. Peut-on parler d'inclusion inversée ?

- **SESSAD TSA**

Conformément aux volontés des politiques publiques et des orientations CPOM de l'association, l'IME Les Rives du Lot va faire glisser des places d'IME TSA pour ouvrir un SESSAD TSA.

Le SESSAD favorise l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle ainsi que l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens éducatifs, thérapeutiques, pédagogiques et socio-éducatifs. Les interventions se déroulent dans les différents lieux de vie et d'activité du jeune (domicile, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD.

L'accompagnement de l'enfant est organisé autour de son Projet Individuel d'Accompagnement, établi avec la famille et les partenaires externes.

La mission du SESSAD implique d'intervenir auprès du jeune mais aussi de son environnement en proposant aux parents des aides techniques et adaptatives à même de soutenir les capacités spécifiques de leur enfant et d'éviter les handicaps additionnels, l'exclusion.

L'équipe du SESSAD est à disposition des familles et des aidants et leur apporte un soutien et des conseils à toutes les étapes du parcours de l'enfant.

Le SESSAD participe avec la famille à la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) et fait partie de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS). A ce titre, le SESSAD apporte son expertise à une meilleure compréhension des besoins de l'enfant pour favoriser l'adaptation de son environnement scolaire.

L'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement global et coordonné :

- En co-construction avec les familles
- Une intervention adaptée et précoce selon les recommandations de l'HAS
- Un programme pédagogique, éducatif et thérapeutique global d'approche comportementale et/ou développemental structuré avec des objectifs précis et hiérarchisés tels que TEACCH, ESDM, Denver, ABA avec des réévaluations régulières...
- Approches ciblées sur certains domaines fonctionnels - Rééducations : communication alternative, PECS, groupes d'habiletés sociales, Thérapie Cognitive et Comportementale dans une dimension inclusive et généraliste.

Toutes les actions s'effectuent avec les partenaires et les lieux de socialisation qui suivent l'enfant et l'adolescent pour une meilleure cohérence et une généralisation des pratiques.

- **La certification défi autisme**

L'établissement s'inscrit dans la certification TSA pour assurer au jeune, sa famille et les partenaires, une spécificité d'accompagnement au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

L'ARS Nouvelle Aquitaine a pris l'initiative d'un programme innovant « Défi qualité et bonnes pratiques – Autisme » qui vient compléter et renforcer la mise en conformité des pratiques et du fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux au regard des RBPP.

Le plan d'action prend appui sur l'instruction du 18/12/2015 relative à l'évolution de l'offre médico-sociale accueillant et accompagnant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme.

La Nouvelle Aquitaine est la première Région engagée avec 85 établissements concernés, l'ALGEEI a déposé sa candidature pour 3 établissements dont l'IME Les Rives du Lot.

La certification est portée par l'association Handéo qui a été créée en 2007 à l'initiative des principaux organismes du handicap pour libérer le pouvoir d'agir des personnes handicapées et des personnes âgées en leur permettant de vivre pleinement chez elles et dans la cité.

Les référentiels sont rédigés par les personnes en situation de handicap, mais aussi par des professionnels des secteurs de l'aide à domicile, des transports, des aides techniques.

La certification révèle les besoins et attentes essentiels des personnes en situation de handicap et notamment autiste pour que chacun puisse trouver une aide et un accompagnement sur mesure et à proximité, à toutes les étapes de la vie et quelle que soit la cause du handicap.

La certification s'appuie sur 27 caractéristiques pour 27 engagements qualité avec 5 piliers :

- ✓ Prise en compte effective des spécificités de la personne autiste,
- ✓ Un accompagnement et une organisation adaptée aux spécificités de la personne autiste
- ✓ Un accueil et une information adaptés,
- ✓ Formation des professionnels
- ✓ L'évaluation et l'amélioration des prestations et de la satisfaction de la personne autiste

Après avoir déposé un autodiagnostic en décembre 2020, l'établissement aura un audit suivi d'un avis du comité national. La décision du Conseil d'Administration d'Handéo. délivrera la certification pour 3 ans avec un contact Handéo sur la période pour suivi de qualité.

